

1608_229r.jpg



Suite de l'Histoire de la Paix. 229

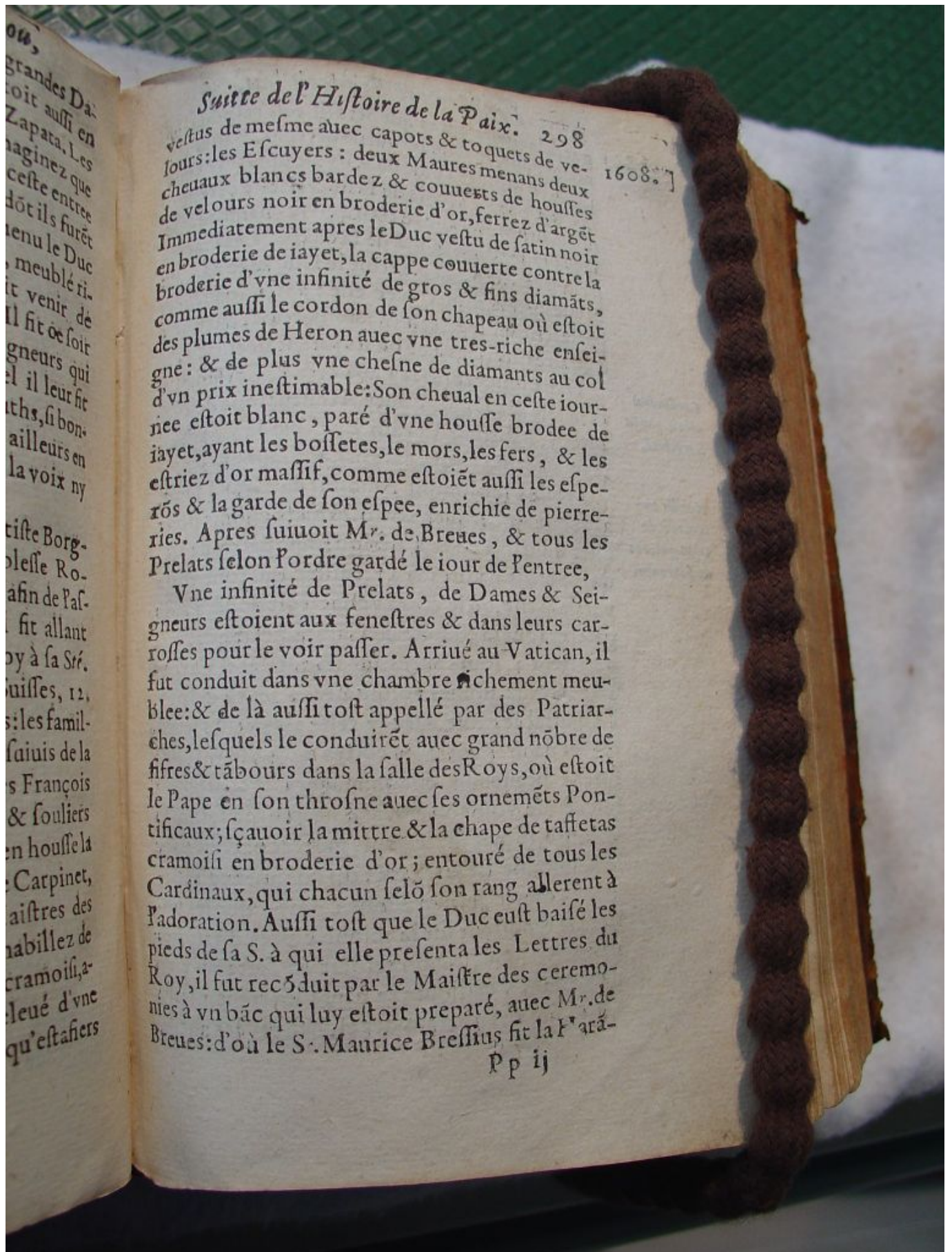
des & desolations le long de la riuere de Loire. 1608.
L'italien n'en fut exempte, il y suruint du com-
mencement vn si grand desbordement de ri-
uieres, que Rome se vëit presque en vn deluge
par les eaux du Tibre qui descendent avec
telle violence des monts Appennins, que plu-
sieurs maisons en furent renuerſees: La pieté de
la Saincteté qui enuoya le Cardinal Borghese,
& ses plus familiers, dās des bateaux pour por-
ter des necessitez à ceux qui s'estoient retirez
au haut de leurs maisons, est louable; autant
comme sa charité fut grande à donner de ses
propres deniers à diuerses personnes pour au-
cunement les recompenser de la perte qu'ils
auoient reçeuë par ce desbordement.

Grands des-
bordement de
riuieres en
Italie.

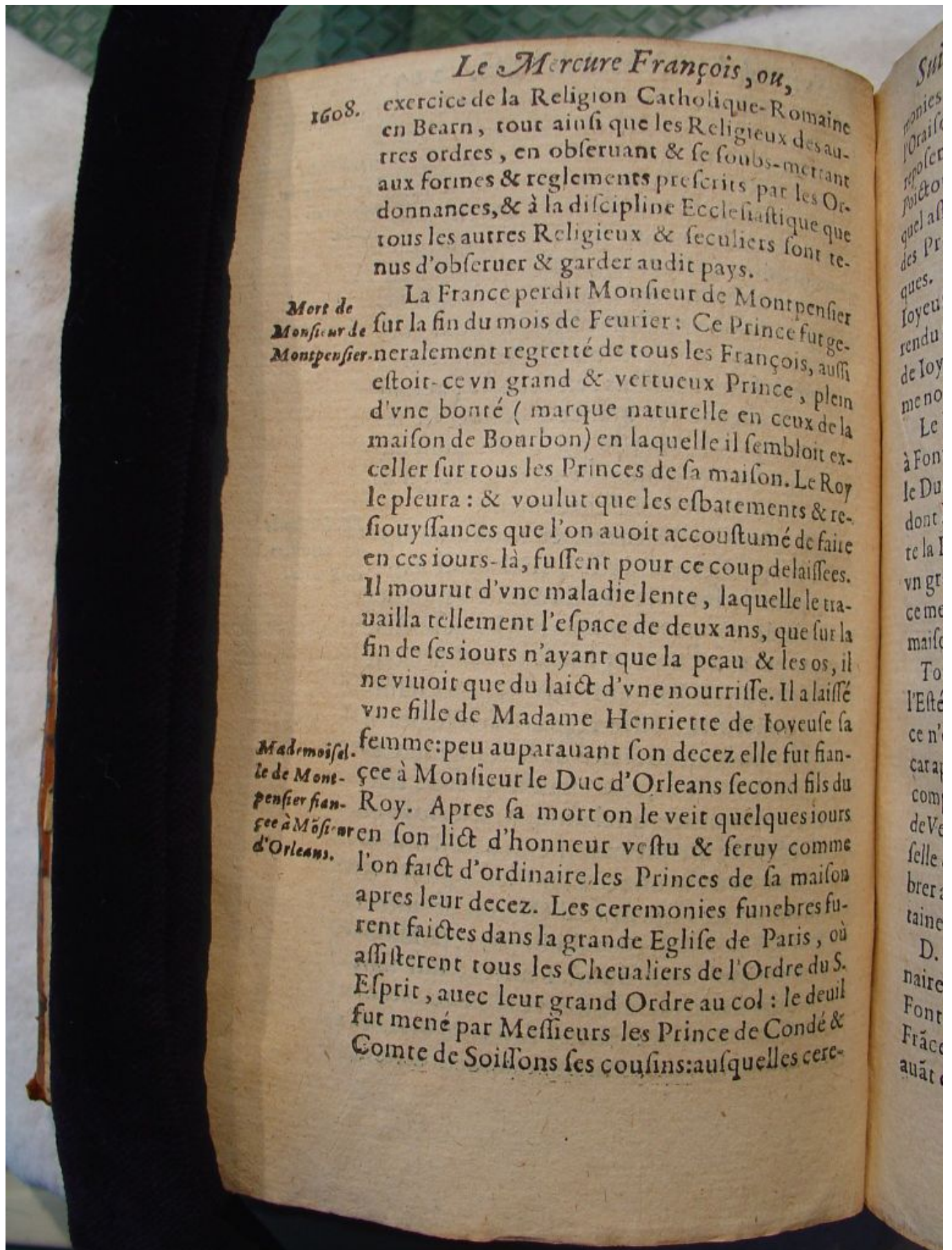
Les Deputez de Bearn auoiēt tousiours sup-
plié la Majesté, & remonstré, qu'il estoit expé-
dient pour le bien de son seruice & repos des
Bernois de n'y point admettre les Iesuites:
Mesmes par arrest du 27. Octobre 1598. la Cour
de Parlement de Pau ordonna, Que les Iesui-
stes ne pourroient estre reçeus dans le Bearn
pour y faire aucun exercice de la Religion Ca-
tholique-Romaine, ny establir aucune resi-
dence, ne demeure quelconque en iceluy: ce
que sa Majesté mesmes auoit enjoinct d'obser-
uer. Mais en ceste annee à l'instance priere &
supplication de l'Euesque d'Oleron & autres
Prelats & Ecclesiastiques dudit pays, sa Maje-
sté a voulu par Edict du 16. Feurier, que sans
auoir esgard audit arrest, son vouloir & inten-
tion estoit, Que les Iesuites fussent d'oresna-
uant admis & reçeus indifferemment à faire

Establiſſemēt
des Ieſuiſtes
en Bearn.

1608_298r.jpg



1608_229v.jpg

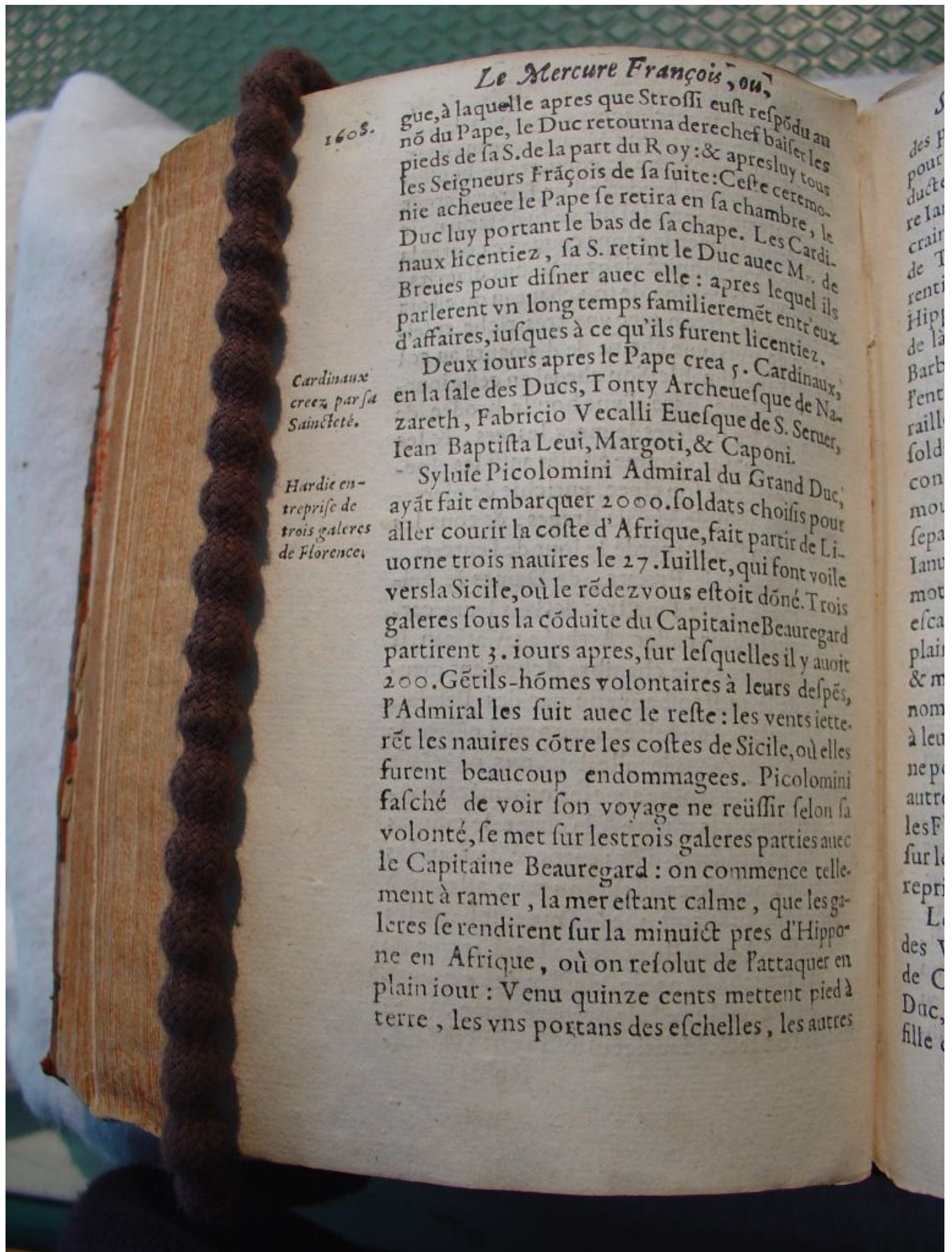


Le Mercure François, ou,
1608. exercice de la Religion Catholique-Romaine en Bearn, tout ainsi que les Religieux des autres ordres, en observant & se soubs-mettant aux formes & reglements prescrites par les Ordonnances, & à la discipline Ecclesiastique que tous les autres Religieux & seculiers sont tenus d'observer & garder audit pays.

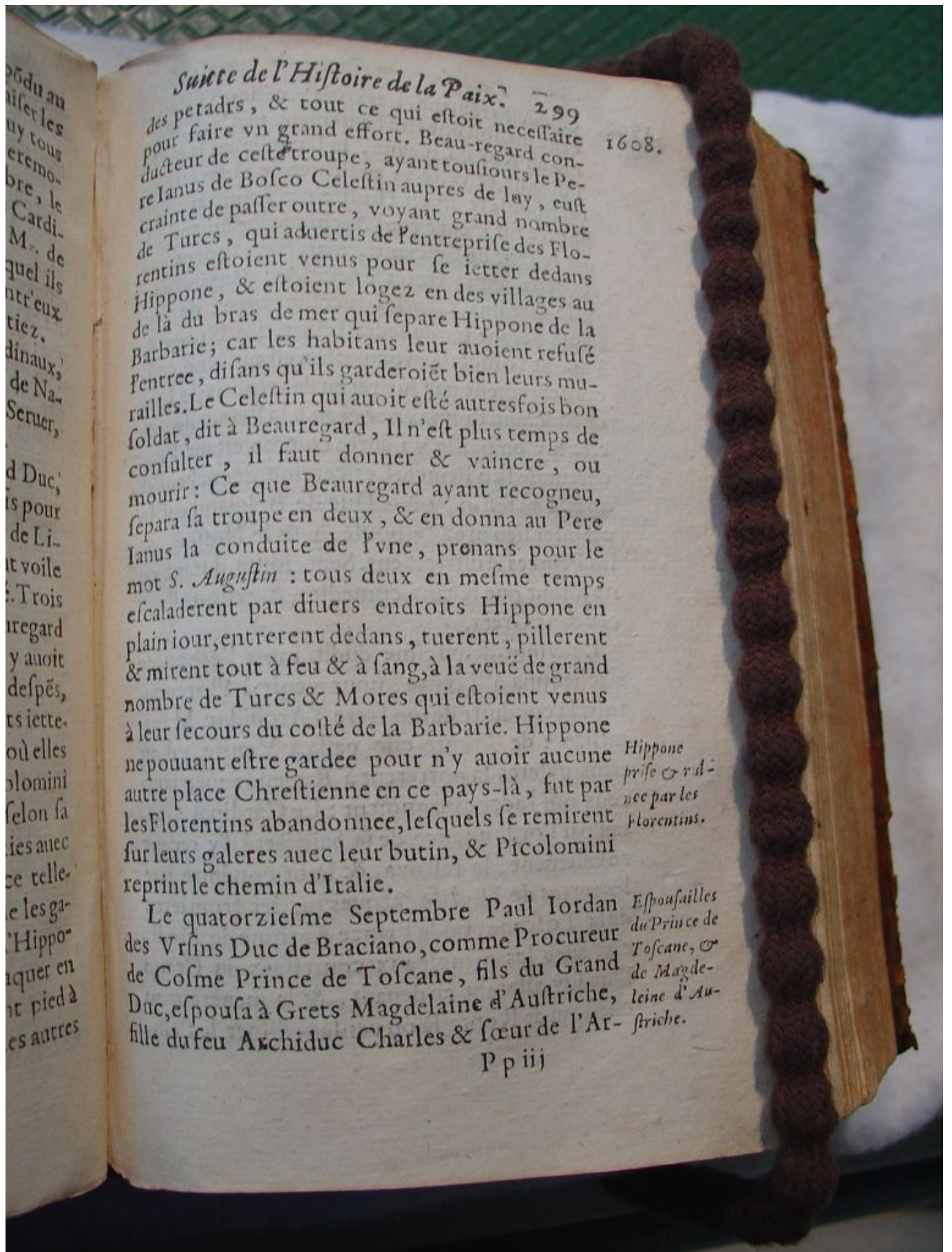
Mort de Monsieur de Montpensier. La France perdit Monsieur de Montpensier sur la fin du mois de Fevrier: Ce Prince fut généralement regretté de tous les François, aussi estoit-ce vn grand & vertueux Prince, plein d'vne bonté (marque naturelle en ceux de la maison de Bourbon) en laquelle il sembloit exceller sur tous les Princes de sa maison. Le Roy le pleura: & voulut que les esbatemens & resiouyssances que l'on auoit accoustumé de faire en ces iours-là, fussent pour ce coup delaissees. Il mourut d'vne maladie lente, laquelle le travailla tellement l'espace de deux ans, que sur la fin de ses iours n'ayant que la peau & les os, il ne viuoit que du lait d'vne nourrisse. Il a laissé vne fille de Madame Henriette de Joyeuse sa femme: peu auparauant son decez elle fut fiancée à Monsieur le Duc d'Orleans second fils du Roy. Apres sa mort on le veit quelques iours en son liect d'honneur vestu & seruy comme l'on faiect d'ordinaire les Princes de sa maison apres leur decez. Les ceremonies funebres furent faiectes dans la grande Eglise de Paris, où assisterent tous les Cheualiers de l'Ordre du S. Esprit, avec leur grand Ordre au col: le deuil fut mené par Messieurs les Prince de Condé & Comte de Soissons ses cousins: aufquelles cere-

Mademoiselle de Montpensier fiancée à Monsieur d'Orleans.

1608_298v.jpg



1608_299r.jpg



Suite de l'Histoire de la Paix.

299

1608.

des petadrs, & tout ce qui estoit necessaire pour faire vn grand effort. Beau-regard conducteur de ceste troupe, ayant tousiours le Pere Ianus de Bosco Celestin aupres de luy, eust crainte de passer outre, voyant grand nombre de Turcs, qui aduertis de l'entreprise des Florentins estoient venus pour se ietter dedans Hippone, & estoient logez en des villages au de là du bras de mer qui separe Hippone de la Barbarie; car les habitans leur auoient refusé l'entree, disans qu'ils garderoiēt bien leurs murailles. Le Celestin qui auoit esté autresfois bon soldat, dit à Beauregard, Il n'est plus temps de consulter, il faut donner & vaincre, ou mourir: Ce que Beauregard ayant recogneu, separa sa troupe en deux, & en donna au Pere Ianus la conduite de l'une, pronans pour le mot *S. Augustin*: tous deux en mesme temps escaladerent par diuers endroits Hippone en plain iour, entrerent dedans, tuerent, pillerent & mirent tout à feu & à sang, à la veüe de grand nombre de Turcs & Mores qui estoient venus à leur secours du costé de la Barbarie. Hippone ne pouuant estre gardee pour n'y auoir aucune autre place Chrestienne en ce pays-là, fut par les Florentins abandonnee, lesquels se remirent sur leurs galeres avec leur butin, & Piccolomini reprint le chemin d'Italie.

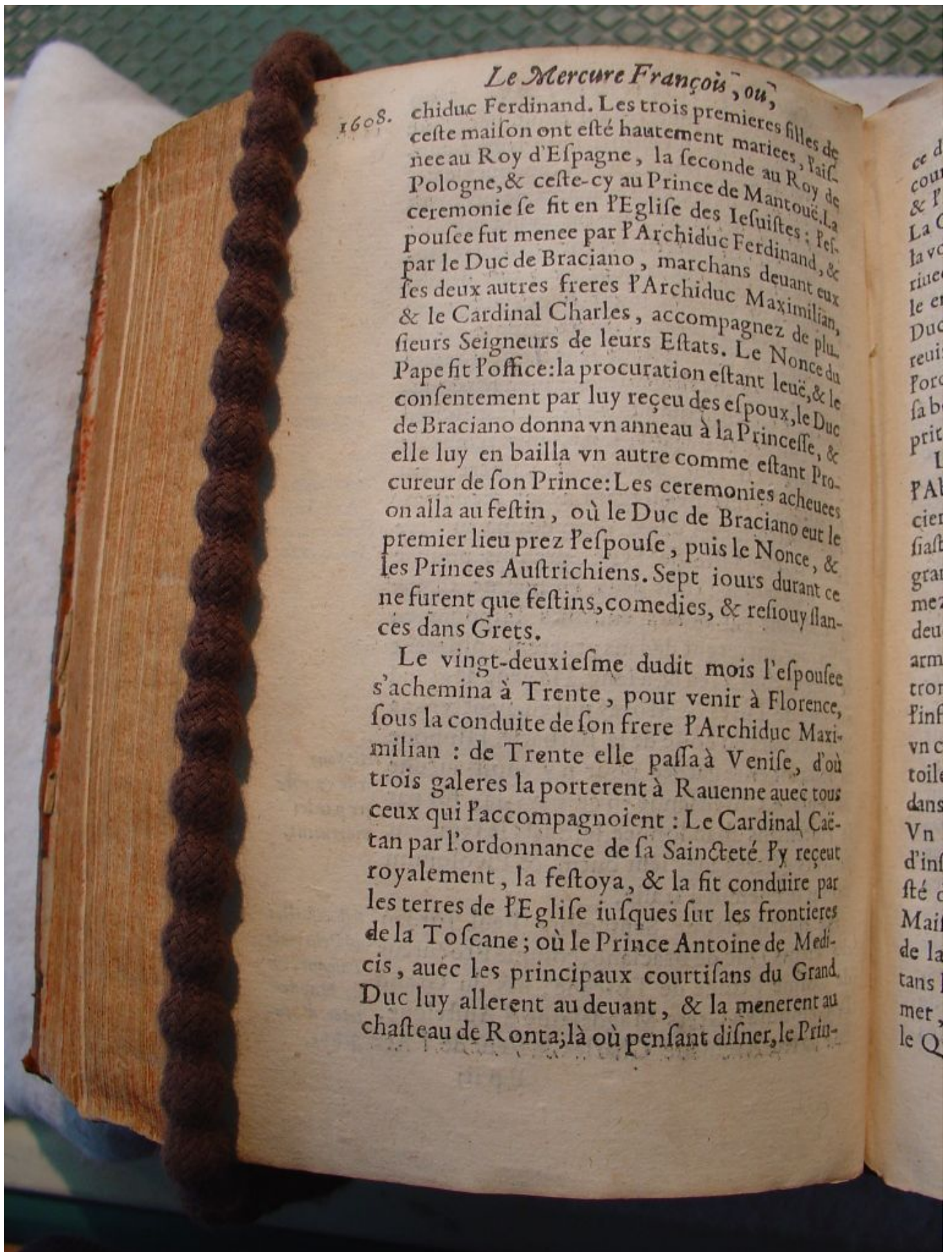
Hippone prise & radee par les Florentins.

Le quatorziesme Septembre Paul Iordan des Ursins Duc de Braciano, comme Procureur de Cosme Prince de Toscane, fils du Grand Duc, espousa à Grets Magdelaine d'Autriche, fille du feu Archiduc Charles & sœur de l'Ar-

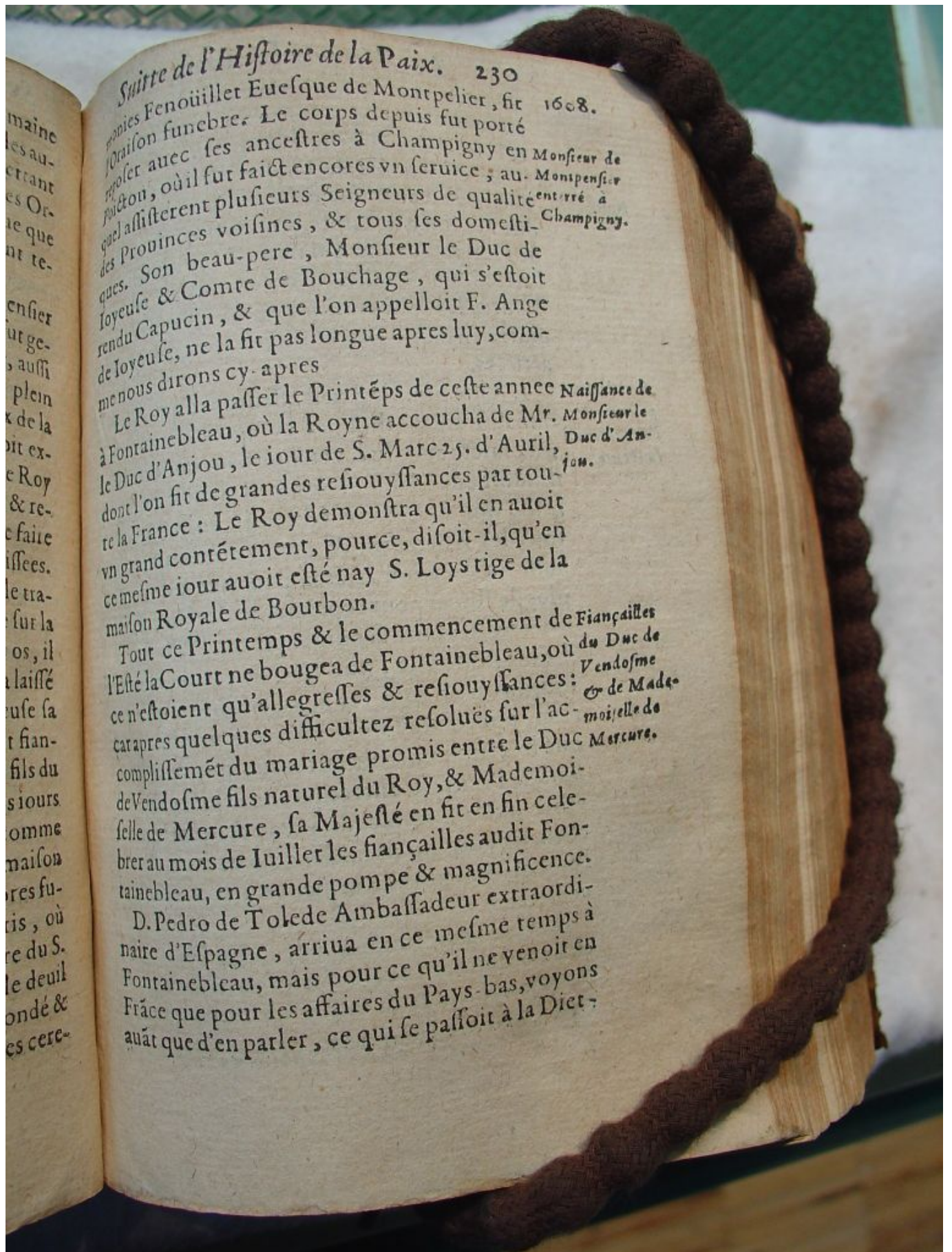
Esposailles du Prince de Toscane, & de Magdelaine d'Autriche.

P p iij

1608_299v.jpg



1608_230r.jpg



Suite de l'Histoire de la Paix. 230

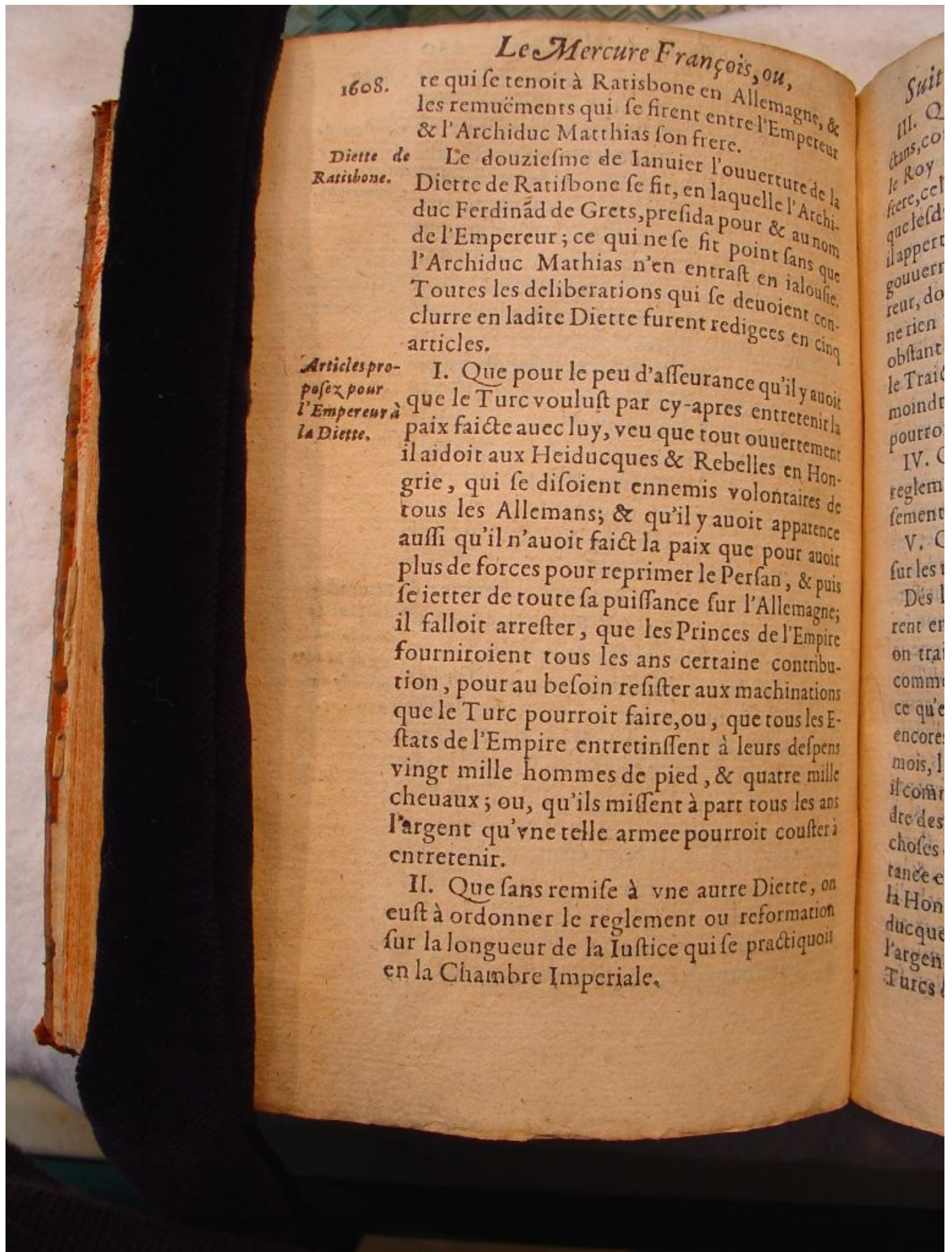
Archieves Fenouillet Euesque de Montpelier, fit 1608.
raison funebre. Le corps depuis fut porté
à Champigny en Monsieur de
où il fut fait encores vn service; au Monspensier
quel assisterent plusieurs Seigneurs de qualite entree à
des Provinces voisines, & tous ses domesti- Champigny.
ques. Son beau-pere, Monsieur le Duc de
Joyeuse & Comte de Bouchage, qui s'estoit
rendu Capucin, & que l'on appelloit F. Ange
de Joyeuse, ne la fit pas longue apres luy, com-
me nous dirons cy apres

Le Roy alla passer le Printéps de ceste annee Naissance de
à Fontainebleau, où la Royne accoucha de Mr. Monsieur le
le Duc d'Anjou, le iour de S. Marc 25. d'Auril, Duc d'An-
dont l'on fit de grandes resiouysances par tou- jon.
te la France: Le Roy demonstra qu'il en auoit
vn grand contétement, pource, disoit-il, qu'en
ce mesme iour auoit esté nay S. Loys rige de la
maison Royale de Bourbon.

Tout ce Printemps & le commencement de Fiançailles
l'Esté la Court ne bougea de Fontainebleau, où du Duc de
ce n'estoient qu'allegresses & resiouysances: Vendosme
car apres quelques difficultez resolués sur l'ac- Or de Mademoi-
complissemét du mariage promis entre le Duc selle de
de Vendosme fils naturel du Roy, & Mademoi- Mercure.
selle de Mercure, sa Majesté en fit en fin cele-
brer au mois de Iuillet les fiançailles audit Fon-
tainebleau, en grande pompe & magnificence.

D. Pedro de Toledo Ambassadeur extraordi-
naire d'Espagne, arriua en ce mesme temps à
Fontainebleau, mais pour ce qu'il ne venoit en
Frâce que pour les affaires du Pays-bas, voyons
auât que d'en parler, ce qui se passoit à la Diet-

1608_230v.jpg



Le Mercure François, ou,

1608. re qui se tenoit à Ratisbone en Allemagne, & les remuements qui se firent entre l'Empereur & l'Archiduc Matthias son frere.

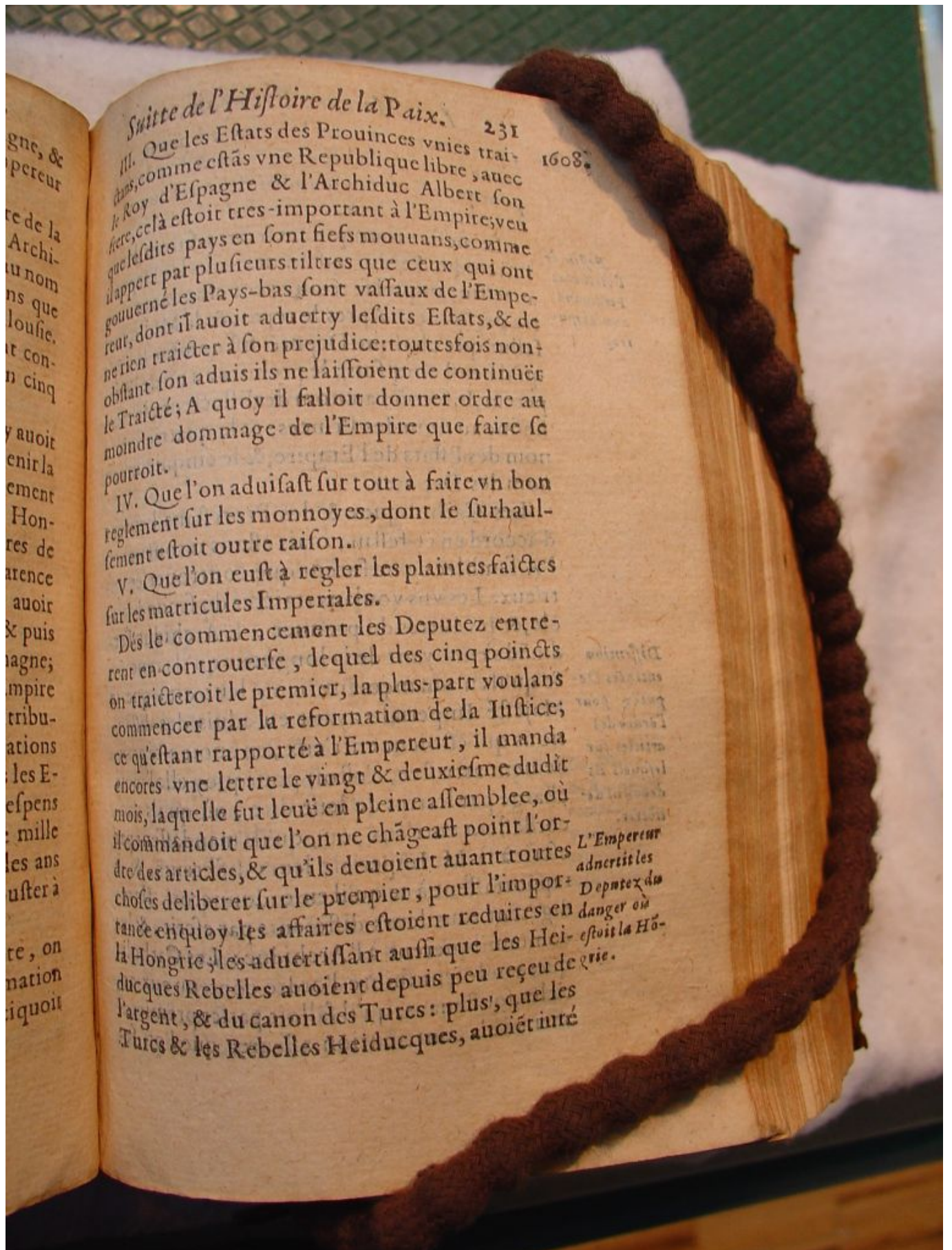
Diette de Ratisbone. Le douziesme de Ianuier l'ouuerture de la Diette de Ratisbone se fit, en laquelle l'Archiduc Ferdinãd de Grets, presida pour & au nom de l'Empereur; ce qui ne se fit point sans que l'Archiduc Mathias n'en entraist en ialousie. Toutes les deliberations qui se deuoient conclurre en ladite Diette furent redigees en cinq articles.

Articles proposez pour l'Empereur à la Diette. I. Que pour le peu d'asseurance qu'il y auoit que le Turc voulust par cy-apres entretenir la paix faicte avec luy, veu que tout ouuertement il aidoit aux Heiducques & Rebelles en Hongrie, qui se disoient ennemis volontaires de tous les Allemans; & qu'il y auoit apparence aussi qu'il n'auoit faict la paix que pour auoir plus de forces pour reprimer le Persan, & puis se ietter de toute sa puissance sur l'Allemagne; il falloit arrester, que les Princes de l'Empire fourniroient tous les ans certaine contribution, pour au besoin resister aux machinations que le Turc pourroit faire, ou, que tous les Estats de l'Empire entretinssent à leurs despens vingt mille hommes de pied, & quatre mille cheuaux; ou, qu'ils missent à part tous les ans l'argent qu'vne telle armee pourroit couster à entretenir.

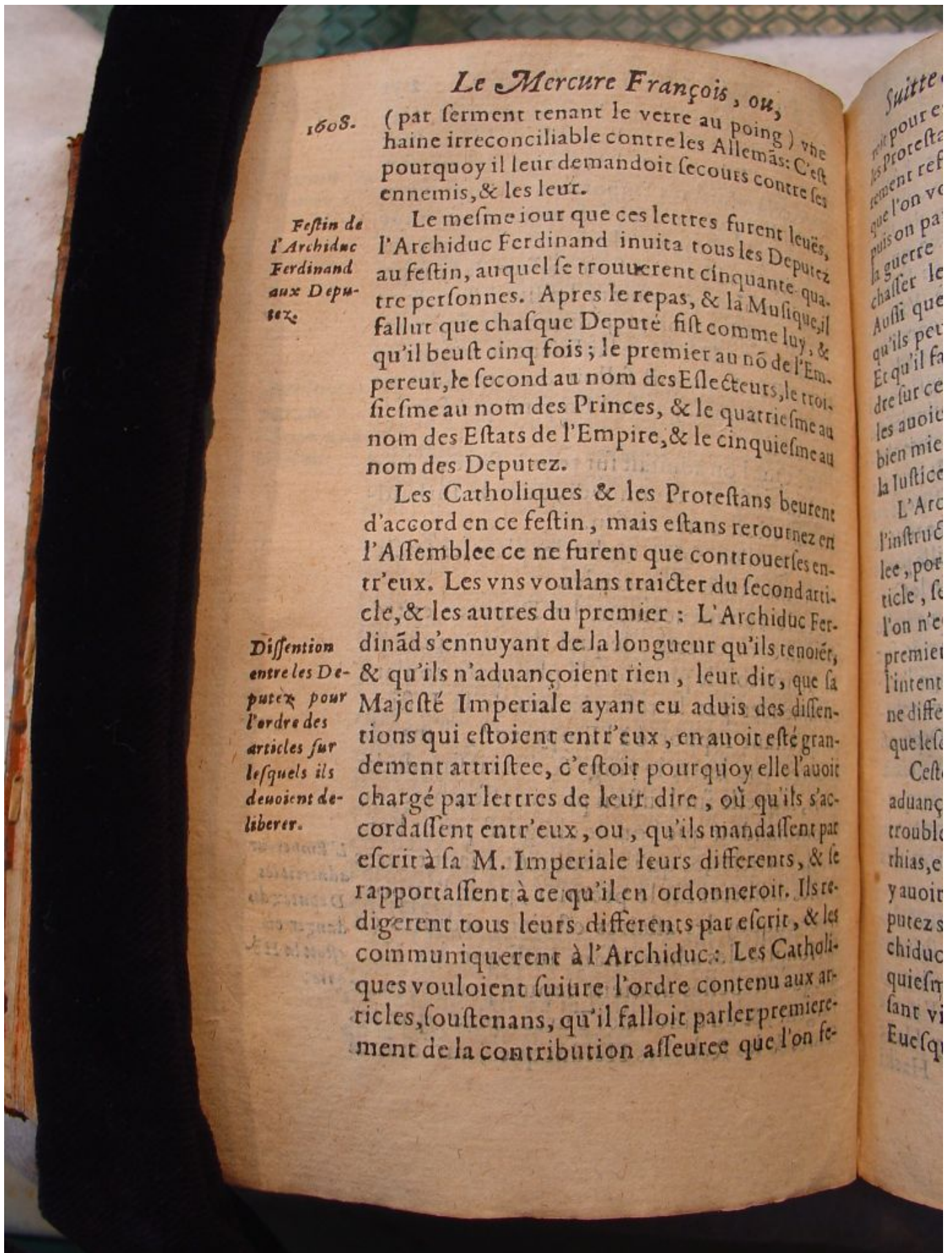
II. Que sans remise à vne autre Diette, on eust à ordonner le reglement ou reformation sur la longueur de la Iustice qui se practiquoit en la Chambre Imperiale.

Suit
III. Q
dans, co
le Roy
fiere, cel
que les d
il appert
gouern
reur, do
ne rien
obstant
le Traic
moind
pourro
IV. C
reglem
sement
V. C
sur les r
Dès l
rent en
on tra
comm
ce qu'e
encore
mois, l
il com
dre des
choses
tanée e
la Hon
ducque
l'argen
Turcs

1608_231r.jpg



1608_231v.jpg



1608. *Le Mercure François, ou,*
(par serment tenant le verre au poing) vne
haine irreconciliable contre les Allemas: C'est
pourquoy il leur demandoit secours contre ses
ennemis, & les leur.

*Festin de
l'Archiduc
Ferdinand
aux Depu-
tez.*
Le mesme iour que ces lettres furent leuës,
l'Archiduc Ferdinand inuita tous les Deputez
au festin, auquel se trouuerent cinquante qua-
tre personnes. Apres le repas, & la Musique, il
fallut que chaque Deputé fist comme luy, &
qu'il beust cinq fois; le premier au nō de l'Em-
pereur, le second au nom des Eslecteurs, le troi-
siesme au nom des Princes, & le quattiesme au
nom des Estats de l'Empire, & le cinquiesme au
nom des Deputez.

*Dissention
entre les De-
putez pour
l'ordre des
articles sur
lesquels ils
deuoient de-
liberer.*
Les Catholiques & les Protestans beurent
d'accord en ce festin, mais estans retournez en
l'Assemblée ce ne furent que controuerles en-
tr'eux. Les vns voulans traicter du second arti-
cle, & les autres du premier: L'Archiduc Fer-
dinand s'ennuyant de la longueur qu'ils tenoier,
& qu'ils n'aduançoient rien, leur dit, que sa
Majesté Imperiale ayant eu aduis des dissen-
tions qui estoient entr'eux, en auoit esté gran-
dement attristee, c'estoit pourquoy elle l'auoit
chargé par lettres de leur dire, où qu'ils s'ac-
cordassent entr'eux, ou, qu'ils mandassent par
escriit à sa M. Imperiale leurs differents, & le
rapporassent à ce qu'il en ordonneroit. Ils re-
digerent tous leurs differents par escriit, & les
communiquerent à l'Archiduc: Les Catholi-
ques vouloient suivre l'ordre contenu aux arti-
cles, soustenans, qu'il falloit parler premiere-
ment de la contribution asseurce que l'on se-

Suite
rele pour e
les Proresta
ment ref
que l'on vo
puis on pa
la guerre
chasser le
Aussi que
qu'ils peu
Et qu'il fa
dre sur ce
les auoit
bien mie
la Iustice
L'Arc
l'instru
lee, por
ticle, se
l'on n'e
premier
l'intent
ne disse
que le
Cest
aduanq
trouble
thias, e
y auoit
putez s
chiduc
quiesm
fant vi
Eue sq

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan